Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Pour Zap Agroparc, ce n’est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

Suite à notre article du vendredi 24 mars sur l’annonce par le Grand Avignon de la confirmation du permis de construire de la déchèterie et recyclerie situé dans le zone d’activité d’Agroparc, l’Association Zap Agroparc a tenu à apporter quelques précisions.
« Nous souhaitons apporter quelques nuances à ces affirmations, explique Patricia Tracadas de cette association ayant notamment pour but d’empêcher l’artificialisation de terres irrigables dans la zone d’Agroparc. D’une part il s’agit bel et bien d’une déchèterie, qui sera complétée par une zone recyclerie. D’autre part le Tribunal administratif de Nîmes, saisi par les riverains et l’association ZAP Agroparc, n’a pas retenu d’argument pour arrêter en urgence les travaux de construction de la déchèterie d’Agroparc lors de l’audience en référé-suspension du 17 mars dernier. Les magistrats ont statué sur les aspects réglementaires au plan juridique. Le dossier n’est en revanche toujours pas traité sur le fond, notamment sur la problématique environnementale. »

Lire également : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d’Agroparc

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Annonce prématurée ?
« Les riverains et l'association ZAP Agroparc continuent de pointer les paradoxes d'une construction 'écologique' qui va entraîner l'imperméabilisation totale de près de 10 000m2 d'espaces agricoles irrigables, détruire des espèces vivantes protégées, dans le contexte de réchauffement du climat, de la destruction alarmante de la biodiversité, de la fragilité des nappes phréatiques sur le secteur », poursuivent les représentants de l'association qui se réservent le droit de saisir le Conseil d'Etat afin d'être entendus.
« Nous restons d'ailleurs dans l'attente des dates d'audience concernant nos deux recours en annulation : annulation du permis de construire et annulation de la déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement). Il est donc prématuré de conclure à la légalité et la légitimité définitives de cette construction », insiste Zap Agroparc.

Dans une vidéo de février dernier, des membres de l'association Zap Agroparc s'étaient ému de la destruction d'une haie d'arbres dans cette zone d'activités.

Grand Avignon : Permis de construire confirmé pour la recyclerie d'Agroparc

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Le juge des référés vient de rejeter la requête déposée par un certain nombre de riverains, visant à suspendre l'exécution du permis de construire délivré au Grand Avignon pour la réalisation d'une recyclerie dans la zone d'activités d'Agroparc.

Le juge souligne la dimension écologique du projet

« Le juge considère en effet que le site d'implantation de la future recyclerie, dans un zonage à vocation multiple à proximité d'un aéroport, ne fait l'objet d'aucune protection environnementale particulière et il souligne la 'dimension écologique du projet', explique la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qui porte le projet. Pour toutes ces raisons, les requérants n'étaient pas fondés à soutenir que le projet devait être soumis à la réalisation d'une étude environnementale. Le Grand Avignon a en effet respecté toutes les procédures administratives dans ce dossier. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

La futur déchetterie d'Agroparc devrait permettre à la Communauté d'agglomération du Grand Avignon d'atteindre ses objectifs en matière de recyclage des déchets.

Premier coups de pioches prévus pour l'été prochain
Pour rappel, ce projet comprend une déchèterie nouvelle génération, à plat et couverte pour empêcher les nuisances sonores s'étendant sur 5 575m2, une recyclerie, située à côté de la déchèterie de 1 615m2 pour développer une politique de réutilisation des déchets (objets, mobiliers…), une zone pédagogique accueillant des scolaires (400m2) ainsi que des locaux destinés à accueillir le service environnement-déchets du Grand Avignon (817m2). L'ensemble, imaginé par le cabinet héraultais Dalby architectes, s'étendra sur un terrain de 16 000m2 situé en prolongement de la rue Lucie-Aubrac.
Cette 'déchetterie modèle', qui devrait permettre de traiter 5 000 à 7 000 tonnes de déchets par an, sera amenée à prendre le relais de celle de Montfavet qui sera fermée quand celle-ci entrera en service. Les travaux devraient débuter cet été.

Lire également : Pour Zap Agroparc, ce n'est pas encore fait pour la future déchèterie du Grand Avignon

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

La France parmi les pays les mieux préparés à un avenir vert

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Selon une étude de l'Institut de technologie du Massachusetts « MIT Technology Review Insights », l'Islande, le Danemark et les Pays-Bas sont les pays les mieux préparés à un avenir durable et à faible émission de dioxyde de carbone (CO2). Les autres pays qui font partie du top 10 du classement du « Green Future Index 2022 » sont le Royaume-Uni, la Norvège, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Suède et la Corée du Sud.

Cet indice mesure la manière dont 76 pays du monde réduisent leurs émissions de carbone, développent des énergies propres et innovent dans les secteurs durables. Il prend également en compte les initiatives prises en faveur de la protection de l'environnement et la politique climatique des gouvernements.

L'Islande, qui occupe la première place avec un score de 6,9 sur 10, est l'un des deux pays européens qui produit plus d'électricité à partir de sources renouvelables qu'il n'en consomme, d'après des chiffres relayés par le Forum économique mondial.

Selon les auteurs, certains pays ont fait un bond en avant au classement par rapport à l'année précédente en améliorant leur politique climatique. Le Royaume-Uni, par exemple, qui est passé de la 17ème à la 4ème place en un an, a fortement investi dans les énergies propres.

La Corée du Sud, également entrée dans le top 10 cette année, est considérée comme l'un des meilleurs au monde en matière de recyclage : le pays représente le plus grand marché asiatique du café et s'emploie à réduire l'impact de ses déchets, en ayant introduit en juin 2022 un système de reprise de tous les gobelets de café jetables. Des progrès ont également été réalisés dans la réorientation de dépenses d'infrastructure vers des projets de production d'énergie propre.

La France est le septième pays le mieux préparé à un avenir durable et à faible empreinte carbone selon l'indice, avec un score de 6,1 sur 10. Le pays marque notamment des points grâce à son ambitieuse politique de développement de l'hydrogène décarboné et a prévu d'investir 7 milliards d'euros dans ce domaine d'ici 2030.

De Claire Villiers pour Statista

La cheminée d'Aramon sera démolie le 7 juin prochain

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

On savait déjà que la cheminée de l'ancienne centrale thermique d'Aramon devait être démolie en juin prochain. EDF vient de confirmer la date : cela sera le mercredi 7 juin. Inactive depuis avril 2016, celle qui en son temps fût la plus haute de France disparaitra donc définitivement de l'horizon gardois.

« La mission de nos équipes, ne s'arrête pas à l'exécution opérationnelle de ce geste technique exceptionnel, explique EDF. Déconstruire, valoriser et réhabiliter, c'est préparer l'avenir du site industriel. »
En effet, depuis 7 ans déjà les équipes d'EDF spécialisées dans la déconstruction des centrales thermiques s'affairent à la réhabilitation du site. Les cuves à fioul ont été rasées et une centrale photovoltaïque d'une puissance de 5MW a vu le jour en lieu et place. A terme, l'objectif est de rendre le terrain apte à un nouvel usage industriel d'ici 3032.

Par ailleurs, EDF a impulsé, dès 2015, le projet 'Cleantech Vallée', un écosystème regroupant 28

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

startups, des industriels et des collectivités locales afin de développer des technologies propres pour soutenir la transition écologique. Une initiative qui a notamment déjà permis la création d'une quarantaine d'emplois.

Retrouvez ici l'historique de la cheminée de la centrale d'Aramon

Pour autant, l'abattage des 252 mètres de briques et de béton de la cheminée constitue une des étapes les plus spectaculaires de cette transition. Pour rappel, lors de sa mise en service en 1977, la cheminée d'Aramon était alors la plus haute cheminée de France jusqu'à la mise en service de celle de Gardanne (297 mètres) en 1984.
Si le détail des modalités de l'opération n'est pas encore connu, sa destruction devrait affecter la circulation fluviale, routière, aérienne ainsi que les riverains. EDF précisera d'ailleurs prochainement les conditions techniques et organisationnelles de la démolition.

(Vidéo) Parc régionaux du Ventoux et du Luberon : des sentinelles climatiques pour le pastoralisme et la biodiversité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) et celui du Mont-Ventoux (PNRV) viennent de publier une vidéo intitulée 'Pastoralisme, biodiversité et changement climatique : les alpages sentinelles du Luberon et du Mont-Ventoux'.

Quels sont les impacts du changement climatique sur le pastoralisme et la biodiversité ? Préoccupés par cette vaste question, plusieurs éleveurs, bergers, chercheurs, pastoralistes et agents du Parc du Luberon et du parc du Ventoux participent au programme Alpages Sentinelles. Ce dispositif étudie les évolutions de la végétation, du climat et des troupeaux pour comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur nos alpages. Piloté à l'échelle des Alpes par l'Inrae, ce programme se déploie aujourd'hui sur une quarantaine d'alpages à travers toutes les Alpes.

Cette vidéo d'un peu plus de 4 minutes réalisée par les villeneuvois d'Amda production nous en dit plus sur cette initiative. Avec les témoignages de Charlotte Carbonnel, maire de Saint-Martin-de-Castillon et vice-présidente du PNRL, Amélie Jean, maire de Puget-sur-Durance et présidente de comités de pilotage Natura 2000, Anthony Roux, chargé de mission biodiversité et espaces naturels au PNRV ainsi que Christian Vachier-Moulin, éleveur ovin et président de l'association pastorale du Grand Luberon.

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Ce qui attend les Vauclusiens à partir de 2024 avec la loi sur le compostage obligatoire

D'ici la fin de l'année, tous les ménages Vauclusiens devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1er janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif…

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

« Dans bientôt moins de 10 mois, à partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement », explique le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous. Plusieurs dizaines de collectivités ont déjà aménagé cette obligation.
Actuellement, les biodéchets représentent 30% du contenu de la poubelle résiduel des Français, soit un tiers de résidus non triés par les ménages.

Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en benne à ordures, comme il en existe déjà pour les emballages ou le verre.

Télécharger le guide : Comment réussir son compost ?

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets* constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Cette obligation de tri à la source des biodéchets ne concerne pour le moment que les entreprises et les collectivités, dont la production annuelle dépasse 10 tonnes ou 60 litres pour les huiles, volume qui a été abaissé à 5 tonnes au 1er janvier 2023, avant la suppression de ce minimum et l'alignement sur les ménages au 1er janvier 2024.

Pour le moment, il n'y a aucun risque de sanction financière à ne pas réaliser son compostage. Même si la loi indique « tout professionnel ou citoyen doit disposer d'une solution de collecte et de traitement des biodéchets », le texte ne prévoit aucune amende en cas de non-respect au 1er janvier 2024. Cependant, il existe une sanction pour non-respect du règlement de collecte des ordures ménagères prévoyant une amende de 2e classe (amende de plus de 150€ – Art. 131-13 du Code Pénal) pour non-respect des conditions fixées par le règlement de collecte.

**Selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement, les biodéchets sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Sorgues : La fromagerie SDV s’équipe de panneaux photovoltaïques

La fromagerie sorguaise SDV vient de se doter de panneaux photovoltaïques. Une installation réalisée par Engie my power, filiale du groupe Engie, qui vise à permettre à l’artisan de réduire ses factures et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

D’habitude se sont des entreprises plus importantes qui se dotent de panneaux photovoltaïques en toiture, mais la fromagerie sorguaise SDV située route d’Orange est l’une des premières TPE/PME de Vaucluse à s’équiper de la sorte. Un projet réalisé avec Engie my power, filiale du groupe Engie, qui a permis la mise en place de 96 panneaux photovoltaïques d’une puissance de 36 kWc (kilowatt-crêtes), sur 4 parties du toit de la fromagerie, pour une surface totale de 164 m2. De quoi permettre à l’entreprise vauclusienne ‘d’autoconsommer’ prochainement plus de la moitié de l’électricité produite.

Près de 100 000€ d’économie sur la facture d’électricité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

Ces panneaux photovoltaïques, qui réduiront l'empreinte environnementale de la fromagerie, lui permettront également de réaliser des économies significatives dès la première année. L'installation devrait produire chaque année plus de 44 000 kilowattheures (kWh) d'électricité solaire soit plus d'1 million de kWh sur 25 ans, et éviter ainsi l'émission de 368 tonnes de dioxyde de carbone (CO2), l'équivalent de 491 arbres à planter pour compenser cette empreinte carbone2.

Financièrement, c'est une économie de près de 100 000€ sur la facture d'électricité qui est attendue sur cette période (hors éventuelles hausses de tarif d'électricité). L'entreprise pourra également bénéficier du gain de la revente d'électricité non consommée.

Une démarche aussi écologique qu'économique
« Engie my power accompagne les TPE/PME pour consommer moins et mieux l'électricité, grâce à une solution sur mesure d'autoconsommation solaire », déclare Sophie Devoisin-Lagarde, directrice d'Engie my power qui poursuit « Engie my power pour les Pros leur permet ainsi de faire des économies sur leurs factures d'électricité tout en réalisant un geste pour l'environnement. »

Engie my power commercialise depuis 2018 des solutions photovoltaïques pour les particuliers et petits professionnels en les accompagnant dans toutes les démarches administratives. Son ambition est de devenir, à horizon 2024, l'acteur de référence des solutions solaires décentralisées pour les puissances inférieures à 100 kilowatt crêtes (kWc).

Grâce à la BA 115, le Pays d'Orange survole l'économie du haut Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

La BA 115, Base aérienne-Caritat fait partie de la vie des riverains d'Orange et de ses voisins depuis 1939. C'est le carpentrassien Edouard Daladier, successivement maire, député, ministre et président du Conseil qui l'a inaugurée en 1939. Depuis, son ciel a vu les Fouga-Magister, Mystère, Jaguar, Mirage F1, III ou 2000 et les Alfajet de la Patrouille de France, basés à Salon de Provence, se déplacer en formation 'Diamant' ou 'Cœur transpercé d'une flèche' à l'occasion de défilés aériens de prestige que le monde entier nous envie.

Les Rafale remplaceront les Mirage en 2024

Le dernier avion de combat, le Mirage 2000C (RDI) a été retiré du service en juin dernier à Orange (après 34 ans de longs et loyaux services), à l'issue d'une cérémonie à laquelle assistaient des centaines de pilotes et mécaniciens, de leurs familles et amis et d'écoliers et collégiens venus des communes alentour. Il sera remplacé fin 2024 par le Rafale. En attendant, de lourds travaux sont en cours pour accueillir le nouvel avion de chasse de l'Armée de l'Air et propulser la BA 115 dans le XXIe siècle.

250M€ d'investissements

D'ici 2026, ce sont 250M€ qui seront investis dans la modernisation des installations, un chantier programmé sur plusieurs tranches et sur environ 250 hectares sur les 371 que compte globalement la Base. Le Colonel Guillaume Deschamps qui est aux commandes depuis juillet 2022 supervise cette rénovation. "Il y a deux types de travaux, le vertical 'bâtimentaire' (les hangars, les ateliers moteurs à réaction, les immeubles de bureau, de simulateurs de vols, le mess des officiers) et l'horizontal (piste de décollage et atterrissage, voirie de roulement, réseaux souterrains, éclairage des balises lumineuses,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

aires de lavage, parkings, nouvelle piste d'athlétisme)."

Le colonel Deschamps, commandant de la BA 115 d'Orange-Caritat depuis l'été 2022. ©Armée de l'air et de l'espace

Pour accueillir les deux escadrons de Rafale l'an prochain, le premier site militaire de Vaucluse va refaire le tarmac et la piste de 2 400 mètres. Le gros œuvre du mess de 3 400m2 est reconstruit, suivront les finitions intérieures (avec cuisine, café, restaurant, self-service, accueil VIP, bureaux, sanitaires, vestiaires) réalisées par Les Travaux du Midi. Ce sont eux qui ont démoli, déplombé et désamianté les locaux vétustes d'après-guerre.

Avec une totale préoccupation environnementale, un cadre paysager, un captage de la nappe phréatique, un dispositif de récupération de la chaleur, une centrale de traitement des flux d'air frais et d'air vicié, une pompe à chaleur pour limiter, par temps de canicule, la consommation d'énergie. Et c'est tout un écosystème qui s'organise autour.

3 000 emplois directs

A commencer par le personnel, des effectifs qui dépassent les 3 000 emplois quand on recense les 1 750 militaires d'active, les 80 civils, les 200 réservistes, les pilotes de chasse et d'hélicoptères 'Fennec', les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

tireurs d'élite et les commandos de parachutistes qui viennent passer une à plusieurs semaines à Caritat pour s'entraîner. Sans oublier leurs familles, leurs enfants, ce qui fait grimper les chiffres à 5 000 personnes environ et induit crèches, écoles, parkings, logements, commerces, besoins de santé, de loisirs, de culture et donc retombées socio-économiques majeures.

La base reste opérationnelle malgré les chantiers

Pendant la durée du chantier, la base conserve sa mission souveraine de veiller à la sûreté aérienne du territoire français et de sa population et de neutraliser toute intrusion aérienne ennemie ou dangereuse avec des avions et des pilotes de chasse de Saint-Dizier, Mont-de-Marsan et Orange. Ils sont en état d'alerte permanent et capables de décoller en quelques minutes pour dissuader, éventuellement par des tirs de semonces, tout aéronef de survoler les sites sensibles comme les centrales nucléaires, les aéroports, les ports, les zones industrielles classées 'Seveso' ou les barrages.

Le nouveau mess de la BA115 est en cours d'achèvement. ©Armée de l'air et de l'espace

La BA 115, un sujet qui fait du bruit

Un sujet, toutefois, électrise les relations entre la BA 115 et les riverains, le bruit induit par le décollage et l'atterrissage des avions de chasse pour leur entraînement. Dans le cadre de 'La loi de programmation militaire 2019-2025', une révision du PEB (Plan d'exposition au bruit) qui date de 1985 a été lancée. La méthode, initiée par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) fait apparaitre 3 zones soumises à

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

des contraintes d'urbanisme et classées par zones d'exposition aux nuisances sonores.

A l'initiative de la Préfecture de Vaucluse, une commission consultative s'est réunie avec les élus, associations de défense des riverains et professionnels de l'aéronautique. Résultat : on est passé de 5 à 6 communes concernées (Camaret, Courthézon, Jonquières, Orange, Sérignan et désormais Uchaux). Ce périmètre de restrictions urbanistiques, fixé par arrêté préfectoral du 16 août 2022, est passé de 2 150 hectares impactés à 3 300ha et touche 3 850 habitants supplémentaires (+8%), mais ces zones sont majoritairement agricoles et peu urbanisées, donc peu habitées, est-il précisé dans le document.

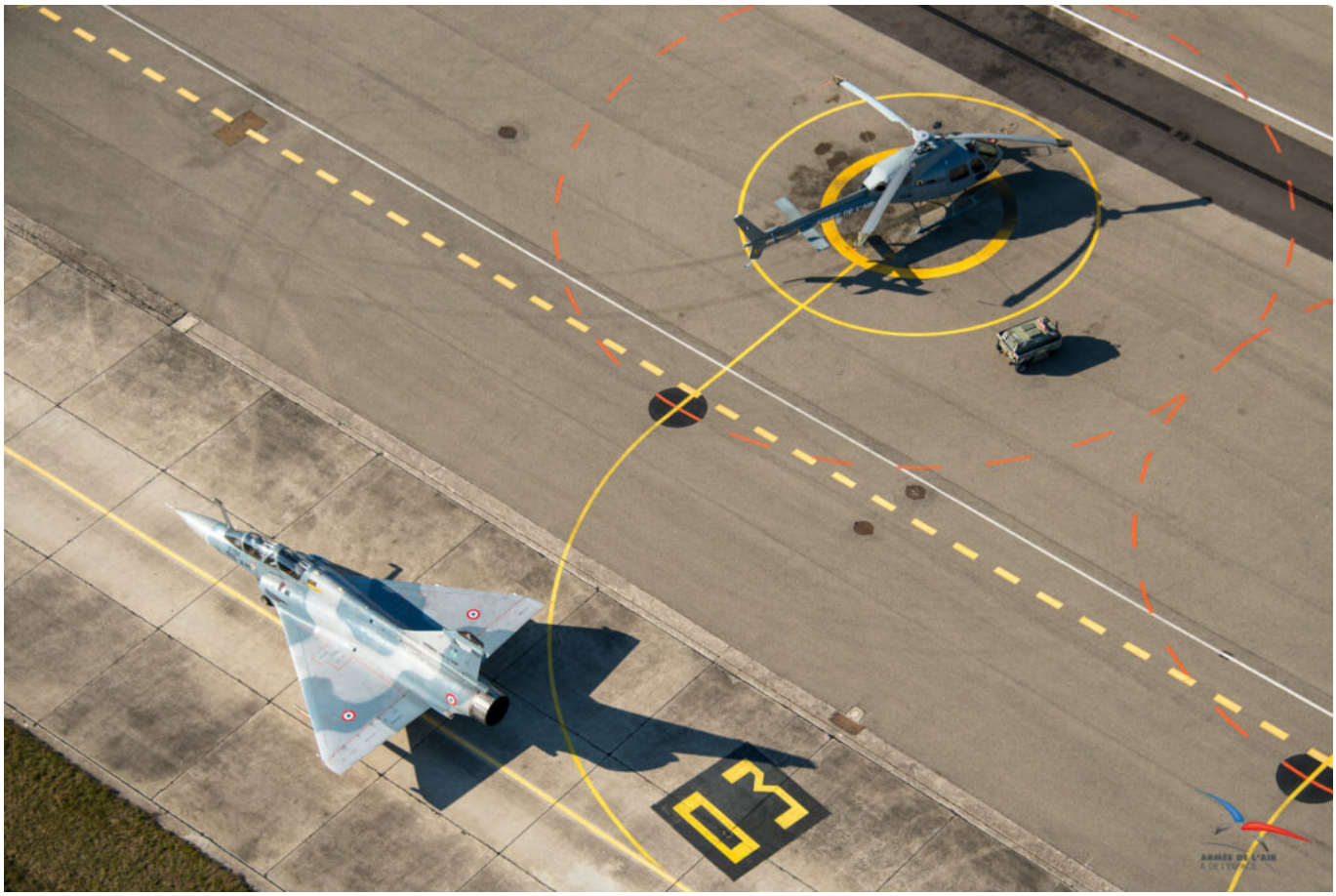

Si les Mirage 200 ont quitté cet été la BA 115 après 34 ans de service, les hélicoptères Fennec veillent sur le ciel vauclusien en attendant l'arrivée des Rafale annoncée pour 2024. ©Armée de l'air et de l'espace

10% de l'emploi local

A la croisée des chemins, des autoroutes A7 et A9, du Rhône et du Ventoux, à la confluence de trois régions Sud-Occitanie-Auvergne Rhône Alpes, le Pays d'Orange possède cette pépite, la BA 115, qui concentre 10% de l'emploi local et bénéficie du prestige qui enveloppe ces héros, les pilotes de chasse (dont le nouveau succès du film 'Top Gun, Maverick' avec Tom Cruise ne devrait pas altérer l'image, bien

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

au contraire !).

Deux espèces protégées sur le site de Caritat
Enfin côté environnement, en collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels et de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), deux espèces protégées vivent sur la base : l'outarde canepetière, genre de poule-faisane qui dispose d'un refuge au milieu des hautes herbes qui bordent le tarmac et le crapaud calamite, un amphibien qui prospère en lisière des landes et mares de Caritat.

Deux espèces protégées vivent sur la base aérienne d'Orange : l'outarde canepetière (sur la photo) et le crapaud calamite. ©Armée de l'air et de l'espace

Le patron de la BA 115, le colonel Deschamps insiste "Nous vivons ici, en famille, nous faisons tout pour limiter les nuisances sonores, il en va de notre qualité de vie. Mais il en va aussi de notre sécurité à tous. Nos plans de vols sont draconiens. Nos pilotes doivent être opérationnels jour et nuit, avec toutes les menaces qui nous entourent et Orange est une incontournable sentinelle du ciel."

La Roque-sur-Pernes : les enfants participent

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

à un projet éducatif sur l’assainissement

Après avoir visité la station d’épuration (STEP) de la Roque-sur-Pernes en juin dernier, les élèves ont découvert celle de Carpentras la semaine dernière grâce au Syndicat Rhône-Ventoux.

A la Roque-sur-Pernes, la classe de CE2, CM1, CM2 de Quentin Rouvière participe à un projet pédagogique en collaboration avec le syndicat Rhône Ventoux. L’objectif du projet est de permettre aux élèves de participer à la réalisation de la nouvelle station d’épuration du village, de la phase projet jusqu’à son aboutissement. Ce programme éducatif les amène à comprendre le cycle de l’eau, à découvrir les étapes de l’épuration des eaux usées et à mesurer l’impact d’une station d’épuration sur la protection du milieu naturel et de la biodiversité.

Ainsi, après avoir visité la station d’épuration (STEP) de la Roque-sur-Pernes en juin dernier, les élèves ont découvert la station d’épuration de Carpentras la semaine dernière. Cette visite, menée par Suez, le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 décembre 2025

délégataire du service assainissement, a été l'occasion de rappeler aux enfants les différentes étapes du traitement des eaux usées avant d'être rendues au milieu naturel ainsi que les bonnes pratiques et écogestes à adopter pour réduire la pollution des eaux usées et permettre une bonne gestion de celles-ci sur la STEP.

A travers la visite de ce nouvel ouvrage, les élèves ont pu se rendre compte que le dimensionnement des stations d'épuration et leurs procédés peuvent être différents d'une commune à l'autre.

Avec ce type d'actions, le syndicat Rhône Ventoux et Suez jouent le rôle d'acteurs pédagogiques du territoire. La sensibilisation des plus jeunes sur ces sujets est primordiale pour développer la capacité d'agir nécessaire afin de répondre aux enjeux de la ressource, aujourd'hui et demain.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !